

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Neuf, le Lundi 26 Octobre à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 20 Octobre, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

M.M LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme GUIDICELLI, M.M CASASOPRANA, GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjointes au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, M. VITALI, Mme DEBROAS, Mme PERES, Mme JOLY, Mme SUSINI Claire, M. BERNARDI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. COMBARET, Mme CURCIO, M. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, M. D'ORAZIO, Mme FENOCCHI, M. MARCANGELI, CORTEY, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. MARY	à	M. TOMI
Mme POLI	à	Mme GUIDICELLI
M. AMIDEI	à	Mme PASQUALAGGI
M. ZUCCARELLI	à	M. PIERI
Mme OTTAVI-BURESI	à	M. CORTEY

Etaient absents :

Melle MORACCHINI, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme RISTERUCCI, Adjointes au Maire, M. BASTELICA, Mme PASTINI, M. RUALT, Mme GUERRINI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de présents :	33
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 26 Octobre 2009	Délibération N°2009/ 201
---------------------------------	--------------------------

Cycle de conférences Culture et Civilisation/Novembre/Décembre 2009.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Le cycle de conférences Culture et Civilisations organisé chaque saison, s'attache à donner au public ajaccien des éléments pour comprendre, à partir d'outils conceptuels forgés par des scientifiques et des intellectuels (philosophes, anthropologues, politologues, économistes, essayistes, historiens, enseignants chercheurs et des intellectuels...) ou par des journalistes (éditorialistes, chroniqueurs) le monde dans lequel nous vivons et l'invite à débattre. Le programme pour le premier semestre de l'année 2010 en cours d'élaboration sera proposé au conseil municipal du mois de décembre et débutera en janvier à raison d'au moins une conférence tous les 15 jours.

La « Fête de la Science » (événement national) organisée par le CCSTI de la Corse, dont le thème est cette année consacré : « aux origines de l'univers, de la vie : quelles évolutions, quelles révolutions » se déroulera du 14 au 22 novembre à Ajaccio. Comme la saison dernière la ville d'Ajaccio souhaite s'associer activement à cette manifestation en organisant la venue d'un ou deux conférenciers qui interviendront –en cette année ou se célèbre le bicentenaire de sa naissance- autour de l'œuvre essentielle de Charles Darwin. Il est très important de rappeler au public et particulièrement aux scolaires le caractère primordial au plan scientifique de sa théorie qui est malheureusement encore aujourd'hui contestée.

Nous avons obtenu la participation de Patrick Tort, un des plus éminents spécialistes français de Darwin qui sera accueilli à Ajaccio le 14 novembre et présentera une conférence conçue comme un « entretien public » autour de son dernier ouvrage paru « L'Effet Darwin » (sélection naturelle et naissance de la civilisation).

D'autres contacts ont été pris pour proposer une deuxième intervention autour de cette même thématique.

Par ailleurs, une conférence concernant la production éditoriale corse durant le premier trimestre 2010 sera organisée en décembre.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :

d'approuver la proposition de ce cycle de conférences.

d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à l'ensemble de cette proposition.

de préciser que les crédits sont inscrits dans le BP 2009 article 6232, chapitre 11, Fonction 33

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
ouï l'exposé de Madame Anne-Marie LUCIANI Adjointe déléguée
et après en avoir délibéré**

Vu la loi 82.663 du 2 mars 1982 modifiée portant Droits et Libertés des Communes,
Vu la loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

Vu la loi du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
Vu la loi d'orientation 92.125 du 6 février 1992,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis favorable de la Commission Municipale compétente en date du 23 Octobre 2009,

APPROUVE
à l'unanimité de ses membres
présents ou représentés

la proposition de ce cycle de conférences.

AUTORISE Monsieur LE MAIRE

à signer tous les documents relatifs à l'ensemble de cette proposition.

DIT

que les crédits afférents sont inscrits dans le BP 2009, article 6232, chapitre 11, Fonction 33

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Commune et d'un affichage en Mairie.

.....
Fait et délibéré à AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE- MAIRE,

Simon RENUCCI.